



Lycée Polyvalent Saint-André
14 rue de Souché – BP 229
79007 NIORT cedex
Tel : 05.49.77.22.20
Fax : 05.49.77.22.21
www.ensemble-scolaire-niortais.fr
ce.0790078f@ac-poitiers.fr

Niort, le 24 janvier 2012

Mini-stages d'observation 2011-2012

Madame, Monsieur,

Le Lycée Polyvalent Saint-André de Niort propose d'accueillir vos élèves dans le cadre de mini-stages d'observations, **du mardi 13 mars 2012 au vendredi 25 mai 2012**, dans les filières professionnelles et générales.

Vous trouverez ci-joint une convention type et un calendrier.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble des documents, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,
J.L. CHARTIER



PORTES OUVERTES
Samedi 17 mars 2012
de 9h à 16h

Préinscription à partir de cette date

Lycée Polyvalent Saint-André

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

BAC ES : Économique et Social

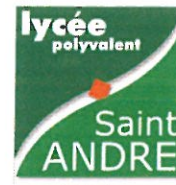
BAC L : Littéraire

BAC S : Scientifique

S SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)

S SI (Sciences de l'Ingénieur)

Intégration des élèves de Secondes



Ouverture à l'international



LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

BAC PRO 3 ans

ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)

SEN (Systèmes Électroniques et Numériques)

Comptabilité

Secrétariat

Vente



LYCÉE D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

BAC STG Sciences et Technologies de la Gestion

Communication et Gestion des Ressources Humaines

Comptabilité et Finances des Entreprises

Mercatique

BAC STI DD Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
spécialité SIN (Système d'Information et Numériques)

BAC ST2S Sciences et Technologies de la Santé et du Social



Fête de la Science



Semaines des Solidarités



**PORTES OUVERTES
SAMEDI 17 MARS 2012
de 9h à 16h**

(Préinscriptions à partir de cette date)

Tableau des Formations

Plages horaires réservées aux mini-stages

Du mardi 13 mars 2012 au vendredi 25 mai 2012

Maximum 2 élèves par formation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Formation Professionnelle					
Accompagnement Services et Soins à la Personne	10h15-12h20 13h30-17h35	10h15-12h20		10h15-11h55	
Comptabilité	10h15-11h55	08h15-11h55			
Secrétariat	10h15-11h55	08h15-11h55			
Systèmes Électroniques et Numériques			09h05-12h20		08h15-10h00 10h15-11h55 14h20-17h35
Vente	08h15-11h55		09h05-11h55		
Formation Générale					
Arts Visuels Arts du Spectacle				08h15-12h20	
Santé Social				08h15-12h20	
MPS Italien / Arts Plastiques	08h15-12h20				
Sciences de l'Ingénieur	08h15-12h20				
Littérature et Société				13h30-17h35	
Sciences et Laboratoires Italien / Chinois	08h15-12h20				
DNL ANG-ALL-ESP Italien			08h15-12h20		
SES DNL ANG / Italien / Chinois					13h30-17h35
PFEG Chinois					13h30-17h10

Pour toute inscription à un mini-stage,
veuillez contacter Mlle Johanna MALATESTE au Secrétariat Élèves
de préférence par mail à l'adresse suivante : johanna.malateste@ac-poitiers.fr





Lycée Polyvalent Saint-André
 14 rue de Souché – BP 229
 79007 NIORT cedex
 Tel : 05.49.77.22.20
 Fax : 05.49.77.22.21
www.ensemble-scolaire-niortais.fr
ce.0790078f@ac-poitiers.fr

CONVENTION MINI STAGE D'OBSERVATION 2011-2012

Article 1

La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre :

le **Lycée Polyvalent Saint-André**, 14 rue de Souché 79007 NIORT Cedex
 représenté par **Monsieur Jean-Luc CHARTIER**, Directeur

et le
 représenté par M. ou Mme....., Chef d'Établissement.

La présente convention est valable pour la **demi-journée** du deh..... à h.....
 et concerne l'élève :

NOM **Prénom**

Formation demandée :

Article 2

Le stage a pour objectifs de sensibiliser les élèves au fonctionnement d'un lycée, et de leur faire connaître les sections proposées en vue d'une éventuelle orientation.

Article 3

Pendant la durée de son séjour l'élève demeure rattaché à son établissement scolaire.

Article 4

Durant son stage, l'élève est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du Lycée Polyvalent Saint-André (présence, hygiène, sécurité, horaires, discipline, etc...).

En cas d'absence de l'élève, le Directeur du Lycée informera le Principal du Collège ou le Proviseur du Lycée d'origine.

Article 5

L'établissement d'origine contractera une assurance spéciale. En cas d'accident survenant à l'élève, le Directeur du Lycée s'engage à prévenir immédiatement le Principal du Collège ou le Proviseur du Lycée d'origine.

Article 6

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 7

Période du stage : **du 7 mars au 12 mai 2011 (voir annexe ci-jointe)**

En cas de dérogation à une condition quelconque de la présente convention, il sera fait mention ci-après des conditions particulières accordées.

.....

<u>Date et signature du Directeur du lycée Saint-André :</u>	<u>Date et signature du Directeur de l'établissement d'origine :</u>
<u>Date et signature de l'élève :</u>	<u>Date et signature du représentant légal de l'élève :</u>